



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'ECRANS LED DANS LES SALLES DE REUNION DU COMPLEXE
IMMOBILIER A LA RIVIERA-BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : Jeudi 14 août 2025 A 12H 00 MN

SOMMAIRE

I. OBJET	3
II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA	3
III. SERVICES ATTENDUS	3
IV. CONSIDERATIONS GENERALES	3
4.1 ALLOTISSEMENT	3
4.2 REGIME DES PRIX	4
4.3 CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT	4
4.4 CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE TRAVAIL	4
4.5 GARANTIES ET SUPPORT	4
4.6 CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU MARCHE	5
4.7 PRESENTATION DES OFFRES	5
4.8 CONTENU DES OFFRES	5
4.9 CRITERE D'EVALUATION	6
4.10 DEPOT DES OFFRES	6
4.11 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS	6
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	7



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation d'écrans LED dans les salles de réunion du complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), situé à la Riviera-Bonoumin.

II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture et l'installation d'écrans LED dans les salles de réunion de son complexe immobilier situé à la Riviera-Bonoumin. Les caractéristiques techniques des écrans sont présentées au point V. du présent document.

IV. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué en lot unique consistant en la fourniture et l'installation de six (6) écrans d'affichage dynamique présenté comme suit :

- Cinq (5) écrans de 1,5m² dans les salles de 25 places, soit un (1) écran par salle ;
- Un (1) écran dans la salle de 100 places.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités, sans que les variations n'excèdent 15% de la composition et des quantités d'origine.



4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes.

4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des équipements.

Par ailleurs, la Caisse procèdera à une retenue de 5% sur le prix global du marché au titre de la « Garantie de bonne exécution ». A sa demande, l'Entreprise pourra fournir à la Caisse en remplacement de cette retenue, une « garantie à première demande », qui se substituera à la « Garantie de bonne exécution » pour la durée du délai de garantie.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendrier de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.4 Connaissance des conditions de travail

La Caisse se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage de 30% du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériels et travaux.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0.5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendrier de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5% du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.5 Garanties et support

Les soumissionnaires devront préciser, dans leur offre, les conditions et les modalités de la garantie relative au matériel acquis. Cette garantie doit correspondre au moins à la garantie légale en vigueur et aux usages.



Le matériel doit être accompagné de catalogues complets comprenant les caractéristiques techniques, les procédures d'utilisation, les modes de fonctionnement et les schémas d'installation, le cas échéant.

4.6 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (Registre de Commerce, attestation de régularité fiscale, attestation de la caisse de sécurité sociale). L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

4.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires rangés dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

**"APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'ECRANS LED POUR LES SALLES DE REUNION DU COMPLEXE
IMMOBILIER DE LA RIVIERA-BONOUMIN"**

(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
COMPLEXE IMMOBILIER CRRAE-UMOA Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin
Cocody
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE**

Le respect de la présentation des offres technique et financière, est requis sous peine de nullité de la soumission des entreprises.

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les spécifications techniques du présent cahier des charges.

4.8 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation générale de l'entreprise (forme sociale, implantation, domaine d'activité, organisation etc.) ;



- les références professionnelles de prestations similaires (Attestations de bonne exécution ou tout autre document similaire) ;
- les caractéristiques techniques du matériel proposées ;
- le délai de livraison du matériel et la durée de garantie.

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera composée des pièces ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereaux de prix.

4.9 Critère d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Les références de l'entreprise ;
- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques demandées ;
- le délai de livraison et la durée de garantie du matériel fourni ;
- la pertinence de l'offre financière.

4.10 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH)** situé au **4^{ème} Etage A de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Riviera-Bonoumin, au plus tard le jeudi 14 août 2025 à 12 h 00mn précises.**

4.11 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- soit par télécopie au numéro **00 225 25 22 01 83 83** ;
- soit par messagerie électronique à l'adresse « **darh@crrae.org** ».

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de cette consultation.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA à l'adresse www.crrae.org, dans la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.



V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les différentes propositions devront respecter les caractéristiques minimales détaillées dans le tableau ci-après :

PRODUITS	DESCRIPTIF
Cinq (5) écran LED 1.5m ²	Pixels 2,5 Indoor Vidéo, image, texte 3840hz refresh rate Typologie LED NOVA Processeur : NOVA Nombre de port HDMI :1 Couleur affichage : RVB Support écran : tubes de fer numéro 40 Poids du moniteur : 8 kg
Un (1) écran LED 10 m ²	Pixels 2,5 Indoor Vidéo, image, texte Typologie :LED NOVA Processeur : NOVA Nombre de port HDMI :1 Couleur affichage : RVB Support écran : tubes de fer numéro 40 Poids du moniteur : 16kg

